

INFORMATIONS DU PARTICIPANT

ENSEIGNE

ACTIVITÉ

PRODUITS EXPOSÉS

**N° K-BIS OU N° D'ENREGISTREMENT
À LA CHAMBRE DES
MÉTIER/AGRICULTURE**

NOM & PRÉNOM

ADRESSE

CP – COMMUNE

TÉL. (FIXE & PORTABLE)

ADRESSE EMAIL

Une société de gardiennage assurera la surveillance des stands durant la nuit de samedi à dimanche.

En annexe de ce document, pensez à transmettre un document présentant votre stand accompagné de vos photographies.

CONDITIONS TECHNIQUES

	Prix unitaire TTC	Quantité	Montant de la réservation
Stand(s) de vente 4m	50 € 00 x 50 € = €
Mètre(s) supplémentaire(s)	10 € 00 x 10 € = €
Longueur totale de votre installation€
Électricité sur demande		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Pensez à vos rallonges, et aux prises européennes
Parasol / barnum / camion / remorque...	NATURE ET DIMENSIONS EXACTES DE VOTRE INSTALLATION :		

La fermeture des stands ne pourra avoir lieu avant la fin de la manifestation, sauf dérogation exceptionnelle donnée par l'organisateur.

L'installation des exposants se fera à partir de **7h00** le samedi matin, dans **le calme et la bonne humeur**. Votre stand doit être prêt à **9h30 maximum**.
Une collation vous sera offerte.

Aucune réservation ne sera prise en compte avant réception des pièces suivantes :

- Fiche d'inscription
- Un chèque du montant total de la réservation à l'ordre de : SGC de Foix.
- Attestation d'assurance du stand sur manifestations.

Tout dossier **incomplet** sera **refusé**.

Fin des inscriptions le 02 Juin 2025

Dossier à retourner rapidement par courriel à : fetedelanoisette@mairie-lavelanet.org

et à l'adresse postale suivante :

Mairie de Lavelanet – Fête de la Noisette – 7, avenue Alsace Lorraine - 09300 Lavelanet.

Renseignements auprès du Cabinet du Maire, Nadine Douet au 06.71.49.61.12

INFORMATIONS DE L'ÉVÉNEMENT

Samedi 27 sept 2025 de 10h à 18h - Dimanche 28 sept 2025 de 9h30 à 18h
Mairie de Lavelanet : Parc de la mairie et Parc de Roaldès - 09300 LAVELANET



La Fête de la Noisette est un des événements phares organisé par notre Ville.

Cette manifestation repose sur les principes du bénévolat et de l'accès du plus grand nombre aux savoir-faire et animations proposées.

Dans cet esprit, les exposants sont invités à prendre connaissance de cette charte qui pose les conditions d'organisation et à s'engager pour sa réussite aux côtés de la Ville, dans l'esprit originel de la Fête de la Noisette :

Convivialité, fraternité et originalité !

1 - ENGAGEMENTS DE LA VILLE

La ville de Lavelanet met à disposition :

- Son domaine public et les mesures de sécurité requises
- L'équipement et l'alimentation électrique de certains lieux
- Des moyens humains, techniques et de logistiques dans le cadre des fonctions et des limites de la législation et des mentions de la collectivité.

Elle assure également :

- La coordination générale de l'événement
- La réalisation et la diffusion de la communication de cette manifestation

2 – ENGAGEMENTS DES EXPOSANTS

Les exposants s'engagent à respecter :

- L'esprit et les valeurs de l'événement, en valorisant leur image et celle de la Ville.
- Le respect du lieu mis à disposition par la Ville, notamment dans la propreté du lieu (Nettoyage de son emplacement pendant et après l'événement)
- Les horaires d'arrivée et départ, l'ouverture au public est à 10 heures le samedi (9h30 le dimanche) et se termine à 18 heures sur les deux jours, aucun départ anticipé ne sera accepté.
- **Conditions de stationnement et de circulation.** La Municipalité mettra en place un protocole à respecter, notamment l'interdiction de stationner dans l'enceinte de l'événement.

Les exposants s'engagent également à promouvoir et partager l'événement via leurs propres canaux de communication.

3 – LOGISTIQUE

Les données techniques ainsi que le plan de l'événement seront élaborés par le Pôle Événementiel.

4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Afin de valider sa demande de participation, l'exposant s'engage à :

- Attester de ses informations comme véritables
- Transmettre une présentation de son stand avec des photos complémentaires
- **Effectuer le règlement de son stand par chèque à l'ordre de : SGC de FOIX. Les chèques seront encaissés un mois avant la manifestation. Aucun remboursement ne sera effectué après la date du 27.08.2025.**

L'organisateur décline toute responsabilité relative aux pertes, dommages ou vols qui pourraient être occasionnés. Les participants sont responsables de leur stand et de leur matériel.

Les participants sont responsables des dommages éventuels causés aux personnes, aux biens et aux matériels d'autrui, ainsi qu'aux structures mises à disposition par la Ville. Ils devront par conséquent souscrire toute assurance les garantissant pour l'ensemble des risques (Responsabilité Civile incendie, vol...)

Toute inscription à la Fête de la Noisette vaut acceptation de la présente charte, seul un mail de confirmation envoyé par la municipalité équivalra de validation de participation à l'événement sous réserve de paiement du stand.

Fait à Lavelanet.

L'Adjointe déléguée à l'animation, Chantal BLAZY